

Le onze avril deux mille seize, vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire dans la salle de la Mairie de Les Trois Pierres, sous la présidence de Monsieur Bernard RIBET, Maire.

**Date de convocation du conseil municipal : 6 avril 2016**

**Membres présents** : M RIBET Bernard, Mme BERTRAND Monique, M GRENET Denis, M Philippe TETREL, Mme BRENNAN Dominique, M EDOUARD Guillaume, M GOUJON Mathieu, M NAVARRE Vincent, Mme BEAUDRU Agnès, M CERVANTES Michel, Mme LEGROS Sophie, Mme FOUQUE Sylvie

**Absents excusés** : M SIMON Jean-Pierre, Mme MAZOUER Sabrina

**Secrétaire de séance** : M GOUJON Mathieu

**Délibération n° 2016.08**

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 14 mars 2016**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 14 mars 2016 est approuvé à l'unanimité

**Délibération n° 2016.09**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2015**

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2015 :

**Section de fonctionnement**

- Le total des mandats émis s'élève à 391 972,63 €
- Le total des titres émis d'élève à 418 112,04 €
- Le résultat reporté N-1 était de 34 924,12 €

**Section d'investissement**

- Le total des mandats émis s'élève à 84 640,70 €
- Le total des titres émis d'élève à 128 129,23 €
- Le résultat reporté N-1 était de 381 188,64 €

**Le résultat d'exécution de l'exercice 2015 présente donc :**

- Un solde positif en section de fonctionnement de 61 063,53 €
- Un solde positif en section d'investissement de 424 677,17 €

- Restes à réaliser en section d'investissement - Dépenses : 368 010,00 €

Au vu de ces résultats, M CERVANTES, doyen d'âge, prend la parole et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le compte administratif 2015

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **Approuve et adopte** le compte administratif 2015.

**Délibération n° 2016.10****COMPTE DE GESTION 2015**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **approuve** le compte de gestion 2015 de Madame le Receveur dont les écritures sont conformes à la comptabilité administrative de la commune.

**Délibération n° 2016.11****AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2015**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le compte administratif 2015 fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 61 063,53 €
- un excédent d'investissement de 424 677,17 €

Pour Mémoire - Prévisions budgétaires 2015 Virement à la section d'investissement (compte 023)	6 453,00 €
Solde de l'exécution d'investissement	
Excédent d'investissement de clôture <b>A</b>	424 677, 17 €
Restes à réaliser investissement : Recettes <b>B</b>	0,00 €
Dépenses <b>C</b>	368 010,00 €
Excédent de Financement <b>A + B - C</b>	56 667,17 €

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **décide d'affecter l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2015 (61 063,53 €), comme suit :**
- **Section d'investissement**
    - \* Article 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé 21 000,00 €
  - **Section de fonctionnement**
    - \* Article 002 - Excédent de fonctionnement reporté 40 063,53 €

**Délibération n° 2016.12****TAUX DES TAXES LOCALES 2016**

Pour l'année 2016, le produit fiscal assuré par les taxes locales s'élève à 129 167,00 €. Le conseil municipal étudie différentes variations proportionnelles des taux.

**Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- **décide** de ne pas modifier les taux d'imposition communale. Les taux restent ainsi définis :

- TAXE D'HABITATION : 8.54 %
- TAXE FONCIERE SUR LE BATI : 16,54 %
- TAXE FONCIERE NON BATI : 36,51 %

**Délibération n° 2016.13****VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016**

Le budget primitif 2016 a été préparé par la commission "finances" réunie le 31 mars 2016.

Il est voté par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement. Il s'équilibre en recettes et en dépenses aux sommes suivantes :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
011 - Charges à caractère général	150 567,37 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	210 030,00 €
014 - Atténuations de produits	16 500,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	57 556,00 €
66 - Charges financières	3 210,00 €
022 - Dépenses imprévues	5 000,00 €
023 - Virement à la section investissement	5 982,53 €
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>448 845,90 €</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	45 855,00 €
73 - Impôts et taxes	226 809,71 €
74 - Dotations, subventions et participations	120 649,66 €
75 - Autres produits de gestion courante	7 000,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits exceptionnels	3 468,00 €
013 - Atténuations de charges	5 000,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	40 063,53 €
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>448 845,90 €</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
16 - Emprunts et dettes assimilés	20 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	13 868,50 €

Opérations d'équipement	84 000,00 €
020 - dépenses imprévues	2 826,20 €
Restes à réaliser - Dépenses	368 010,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>488 704,70 €</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANTS</b>
10 - Dotations, fonds divers, réserves	10 600,00 €
1068 - Excédent fonctionnement capitalisé	21 000,00 €
13 - Subventions non transférables	12 576,50 €
041 - Opérations patrimoniales	13 868,50 €
001 - Excédent d'investissement reporté	424 677,17 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	5 982,53 €
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>488 704,70 €</b>

Au vu de la présentation globale du budget, Monsieur le Maire propose d'adopter l'ensemble du budget 2016.

**Le budget ainsi arrêté est approuvé, à l'unanimité des membres présents.**

Le budget, ainsi voté, devrait permettre cette année de réaliser l'aménagement du terrain city sport et de commencer les travaux d'accessibilité des bâtiments publics.

**Délibération n° 2016.14**

**SUBVENTION COMMUNALES**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- accorde les subventions communales énoncées ci-dessous,

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>Montant</b>
AMICALE ANC COMBATTANTS	400,00 €
AMICALE CLUBS AINES CANTON	80,00 €
AMICALE MUSICIENS GRUCHET LE VALASSE	600,00 €
ASS FRATERNELLE ST ROMAIN	100,00 €
ASS PIAN PIANE	100,00 €
ASSO "LES AMIS RESIDENTS"	100,00 €
ASSO LA HETRAIE ST ROMAIN	100,00 €
ASSO LES PIERRES QUI ROULENT	400,00 €
ASSO LES TROIS D	600,00 €
BANQUE ALIMENTAIRE	100,00 €

CCAS	3 500,00 €
CLUB DES ALOUETTES	600,00 €
COMITE COORD GERONTOLOGIQUE	300,00 €
COMITE JUMELAGE ST ROMAIN	50,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE TP	728,00 €
GACCSR	100,00 €
JALMALV	50,00 €
L'ART RELIGIEUX SEINE-MARITIME	50,00 €
MAISON FAMILIALE HAVRE RURAL	100,00 €
PREVENTION ROUTIERE	100,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	150,00 €
SEP MPT ST ROMAIN BIBLIOTHEQUE	100,00 €
STE HAVRAISE PROTECTION DES ANIMAUX	100,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>8 508,00 €</b>

Il est précisé que l'an prochain chaque association devra envoyer en mairie son bilan financier 2016. Un courrier sera envoyé à chaque association.

## DEVIS

### Délibération n° 2016.15

#### - Terrain de pétanque

M le Maire propose au conseil de refaire le terrain de pétanque de la salle polyvalente et d'installer des bancs et barrière.

#### **Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- donne son accord mais ne souhaite pas l'installation d'une barrière et demande la pose de grandes jardinières florales (Montant maximal alloué : 1600 € TTC).

### Délibération n° 2016.16

#### - Travaux de peinture - Mairie

M le Maire rappelle que la peinture du hall et de l'escalier de la mairie a été effectuée en fin d'année. Il reste les radiateurs et la porte donnant dans la cour de l'école à peindre. Ces travaux pourraient être faits cet été.

#### **Après avoir délibéré,**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- donne son accord pour un montant total de 492.00 € TTC.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

### **Dégradations - Chemins des Peupliers**

M le Maire donne lecture d'un courrier, envoyé par un riverain du chemin des Peupliers, qui exprime son profond mécontentement devant l'incivilité des agriculteurs et des conducteurs de gros engins qui ne respectent pas la propriété d'autrui et détruisent les chemins communaux et les talus par les nombreux passages d'engins trop larges.

Le conseil déplore ces faits et demande à Monsieur le Maire d'envoyer un courrier aux agriculteurs ou entreprises concernés.

### **Concert - Eglise de Les Trois Pierres**

M le Maire informe qu'un concert aura lieu le dimanche 24 avril à 16 h 30 en l'église de Les Trois Pierres organisé par les Conservatoires du Havre, de Caux Estuaire et de Caux Vallée de Seine.

### **DATES DES PROCHAINES REUNIONS**

La prochaine séance du conseil municipal est fixée le lundi 23 mai 2016 à 20 h 30.

Les commissions communales "Informations", "PLU", "Cavités Souterraines" se réuniront courant mai.

La séance est levée à 22 h 30.